

413764

NOTE (810 COMM (78) 272) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, AM. BURGHARDT, DG I, A M. LECOMTE
DG VIII

432

REUNION DE LA COMMISSION DU 18 ET 19 JUILLET 1978

LA SEANCE DE LA COMMISSION A PORTE SUR LES POINTS SUIVANTS:

1. ELARGISSEMENT (CHEVALLARD)

LA COMMISSION A EU UN DEBAT SUR LES QUESTIONS GENERALES LIEES A L'ELARGISSEMENT. ELLE A CONFIRME QUE LES TRAVAUX A CE SUJET DOIVENT AVOIR LA PLUS GRANDE PRIORITE POUR LE PROCHE AVENIR. ELLE A ARRETE LES DISPOSITIONS D'ORGANISATION INTERNES A SES SERVICES EN VUE D'ASSURER LE RESPECT DE CETTE PRIORITE EN CE QUI CONCERNE NOTAMMENT LA POURSUITE DES NEGOCIATIONS AVEC LA GRECE, LA PREPARATION DE CELLES AVEC LE PORTUGAL ET L'ELABORATION DE L'AVIS SUR LA CANDIDATURE ESPAGNOLE.

LA COMMISSION A PAR AILLEURS ADOPTE LA PROPOSITION DE MANDAT DE NEGOCIATION AVEC LA GRECE SUR LES ADAPTEMENTS INSTITUTIONNELLES A INTRODUIRE A LA SUITE DE L'ADHESION DE CE PAYS.

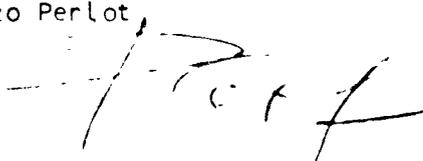
NNNN

paul cerf porte-parole berl 1/19 4486/2217 20.VII.78

X

X

Enzo Perlot



2. YOUGOSLAVIE(VASEY)

■-----

LA COMMISSION A EXAMINE L'ETAT DES NEGOCIATIONS AVEC LA YOUGOSLAVIE. JE VOUS RAPPELLE QUE LE CONSEIL DU 6 JUIN AVAIT DONNE LE FEU VERT A LA COMMISSION POUR PROPOSER UNE AMELIORATION DES DIRECTIVES DE NEGOCIATION ACTUELLES, QUI PERMETTRAIENT PAS DE CONCLURE.

LA COMMISSION A APPROUVE CERTAINES ORIENTATIONS POUR L'AMELIORATION DU MANDAT QUI SERONT SOUMISES AU CONSEIL DU 25/7 ■■■■■■. LES NOUVELLES DIRECTIVES POURRAIENT ALORS ETRE ELABOREES ET ENVOYEEES AU CONSEIL EN SEPTEMBRE. DIS LES VOLETS

■-----
LES PLUS IMPORTANTS CONCERNENT LA MAIN D'OEUVRE, LA COOPERATION FINANCIERE ET L'ACCES AU MARCHÉ NOTAMMENT POUR LES PRODUITS AGRICOLES FIN DIS.

■-----

///

3. CARTELS DE CRISE (CERF)

■-----

LA COMMISSION A POURSUIVI SES DISCUSSIONS SUR LES CARTELS DE CRISE ET A DECIDE DE CONTINUER CES DISCUSSIONS LA SEMAINE PROCHAINE.

SI VOUS ETEZ INTERROGE AU SUJET D'UNE NOTIFICATION DES INDUSTRIES DES FIBRES SYNTHETIQUES, ■VOUS POUVEZ CONFIRMER:

LE COMITE INTERNATIONAL DE LA RAYONNE ET DES FIBRES SYNTHETIQUES (CIRFS), CONSTITUE LE 20 JUIN 1978, A NOTIFIE LE 14 JUILLET VIA SON BUREAU D'ADVOCAT LA CONSTITUION DE SON ACCORD. L'EXAMEN DE CET ACCORD SE FERA PAR LA COMMISSION SELON LES PROCEDURES HABITUELLES.

////

NNNN

